

# La Conférence

# Lysias

## REGLEMENT INTERIEUR

### Préambule

Article 1 Champ d'application ..... p. 3

### Titre I Le concours de plaidoirie inter universitaire de plaidoirie

Article 2 L'esprit du concours inter universitaire de plaidoirie Lysias ..... p.3

Article 3 Le déroulement du concours ..... p.3

### Titre II Les droits des universités participantes

Article 4 Le droit au remboursement des déplacements ..... p.5

Article 5 Le droit à réclamation ..... p. 5

### Titre III Les devoirs des universités participantes

Article 6 Le devoir d'apolitisme ..... p. 6

Article 7 Le devoir d'accepter les décisions des jurys du concours ..... p.6

Article 8 Le devoir de communiquer ..... p.6

Article 9 Le devoir de bonne humeur ..... p.6

Article 10 Le devoir de respecter les Statuts et ce Règlement intérieur ..... p.7

Article 11 Le devoir des candidats ..... p.7

**Titre IV Les devoirs de la Conférence Lysias**

- Article 12 Le devoir d'information ..... p. 8**  
**Article 13 Le devoir de respect du principe d'égalité entre les candidats ..... p. 8**

## **Préambule**

### **Article 1 Champ d'application**

Le présent règlement a pour vocation de pérenniser les relations entre toutes les parties (aussi bien participants, qu'organisateur) au Concours inter universitaire de Plaidoirie et au Concours National d'Eloquence organisé par la conférence Lysias. Ce présent règlement s'ajoute à ceux des lieux où le concours se déroulera (notamment le centre Panthéon-Sorbonne de la faculté de droit de Paris), dont toutes les dispositions (notamment l'interdiction de fumer dans l'ensemble du centre) doivent être respectées par toutes personnes présentes en son sein.

## **Titre I Le Concours interuniversitaire de plaidoirie Lysias.**

### **Article 2 L'esprit du concours inter universitaire Lysias**

Le concours inter universitaire de plaidoirie organisé par la conférence Lysias « est une fête, une émulation de richesse, un déploiement d'intelligence. »

Ainsi les Universités participantes « se réuniraient pour voir et entendre ces merveilles et ce rapprochement serait propre à faire naître entre elles une mutuelle affection. »

*Lysias, Discours olympique, 1-2.*

*Renaissance et survie des jeux olympiques*

### **Article 3 Le déroulement du concours**

#### **3.1. Concours de plaidoirie**

Le concours inter universitaire de plaidoirie organisé par la Conférence Lysias est ouvert aux étudiants, de 0 à 30 ans, de première et de deuxième année de licence en droit, lauréats des concours organisés localement par les universités participantes.

Les deux premiers tours ont lieu à la faculté de droit de Paris, puis les tours suivants se déroulent au Palais de justice.

Le concours de plaidoirie prend la forme d'une simulation de procès en première instance, devant une juridiction civile ou pénale. Par conséquent, les candidats doivent s'efforcer de respecter les règles du procès civil ou pénal français dans leur expression ainsi que dans leurs relations avec les autres acteurs de la simulation.

Le concours de plaidoirie prend la forme d'un tournoi. Chaque tour voit s'affronter deux candidats. Le tribunal désigne un vainqueur au sein de chaque débat ; celui-ci est qualifié pour le tour suivant, jusqu'à la finale.

Les candidats doivent respecter les faits de l'espèce, tels qu'ils leurs sont exposés dans le sujet. Ils peuvent cependant en interpréter les « zones d'ombre » afin de construire leur propre argumentation.

A l'inverse, il ne leur est pas permis d'inventer des éléments ne découlant pas de ceux qui leurs sont soumis.

Le principe du contradictoire ne pouvant être respecté dans le cadre du concours, aucun échange de conclusions ou de pièces ne sera fait entre les candidats.

Les candidats ne doivent pas produire d'éléments de preuve lors de leur plaidoirie.

### **3.2. Le concours d'éloquence**

Le concours d'éloquence est quant à lui ouvert aux étudiants de Licences 3, de Master 1 et d'étudiants de l'IEJ.

Le concours se déroule en deux tours.

Un tour éliminatoire ou les différents candidats s'affrontent.

Un second tour sous la forme d'un duel.

## **Titre II Les droits des universités participantes**

### **Article 4 Le droit au remboursement des déplacements**

Ce droit concerne les associations représentant les universités participantes établies en dehors de l'Ile de France.

Les associations représentant les universités participantes peuvent obtenir remboursement des déplacements résultant d'une part des convocations aux assemblées générales de la Conférence Lysias et d'autre part du déroulement du concours.

Concernant les déplacements résultant de convocation aux assemblées générales, la Conférence Lysias s'engage à rembourser, sous réserve de présentation des billets de trains originaux exclusivement, deux billets aller/retour à hauteur du tarif applicable aux détenteurs de carte 12/25 ans. La Conférence Lysias ne prend pas en charge le remboursement de la carte 12/25 ans.

Tout autre moyen de transport reste à la charge des associations locales.

Concernant les déplacements résultant de la participation physique au concours, la Conférence Lysias s'engage à rembourser, sous réserve de présentation de justificatifs, quatre billets aller/retour à hauteur du tarif applicable aux détenteurs de carte 12/25 ans. La Conférence Lysias ne s'engage cependant pas à rembourser l'acquisition de la carte 12/25 ans.

### **Article 5 Le droit à réclamation**

Toute réclamation devra être adressée par écrit et RAR, de manière argumentée, précise, détaillée et objective au siège social de l'association.

Cette procédure a pour but d'informer la Conférence Lysias des éventuelles difficultés pouvant survenir au cours du déroulement du concours. Elle ne pourra donner lieu à une réformation de la décision qu'en cas d'injustice manifeste et exceptionnellement grave.

### **Titre III Les devoirs des universités participantes**

#### **Article 6 Le devoir d'apolitisme**

Les associations représentant les universités participantes s'interdisent tout engagement politique.

La Conférence Lysias est indépendante de toute personne morale ou physique engagée dans la vie politique, dans le cadre universitaire ou extra universitaire.

#### **Article 7 Le devoir d'accepter les décisions des jurys du concours**

Les juges de chaque tribunal, sous l'autorité du Président, exercent leur mission en toute indépendance et souveraineté.

Aucune décision, prise en toute indépendance par les tribunaux de la Conférence Lysias, ne pourra être remise en cause.

Pour toute réclamation : se référer à la procédure prévue à l'article 5 du règlement.

#### **Article 8 Le devoir de communiquer**

Il incombe aux organisateurs de communiquer tout élément susceptible de mettre en cause le bon déroulement du concours et ne pas respecter son esprit.

#### **Article 9 Le devoir de bonne humeur**

Un devoir de respect mutuel entre la Conférence Lysias et les associations Lysias locales.

La Conférence Lysias, dans un devoir d'entraide, s'engage à répondre à toutes les demandes d'aides et assistances au mieux, des associations Lysias locales.

## **Article 10 Le devoir de respecter les statuts et ce Règlement intérieur**

Les associations Lysias participantes et la Conférence Lysias, s'engagent à respecter l'intégralité des textes (Statuts de la Conférence Lysias et Règlement intérieur).

## **Article 11 Le devoir des candidats**

Les candidats sont tous des étudiants de première et de deuxième année de licence en droit, lauréat ou finaliste du Concours de plaidoirie d'un des universités participantes.

Lors du concours inter universitaire de plaidoirie Lysias, les candidats représentent l'université participante au sein de laquelle ils ont reporté leur le concours ou on été finaliste.

Les candidats s'engagent à respecter le présent règlement intérieur et à faire prévaloir un esprit serein, de bonne humeur et de convivialité.

## **Titre IV Les devoirs de la Conférence Lysias**

### **Article 12 Le devoir d'information**

La Conférence Lysias s'engage, à informer correctement l'ensemble des associations participantes au concours inter universitaire, sur le déroulement du concours.

Elle s'engage en plus à ce que cette information se fasse dans un délai raisonnable aussi bien pour l'information sur les dates du concours, sur la distribution des sujets aux candidats, que sur les autres évènements que la Conférence serait susceptible de mettre en place.

Dans un esprit d'entente cordiale entre toutes les parties au Concours de la Conférence Lysias, l'association organisatrice dudit concours attend des associations locales participantes un véritable effort de communication et d'information de leur différents évènements et manifestations associative.

### **Article 13 Le devoir de respect du principe d'égalité entre les candidats**

La Conférence Lysias s'engage à ne pas privilégier certains candidats à défaut des autres.

Elle s'oblige à respecter le principe d'égalité entre tous les candidats, aussi bien en fonction des règles du jeu, que de tout autre évènement qui pourrait survenir lors du concours.

De plus, dans le respect de ce principe d'égalité, chaque candidats, se verra remettre le sujet de chaque tour au même moment (en le téléchargeant sur le site internet de la Conférence Lysias, en le récupérant auprès des représentants de l'association participante, soit en le retirant auprès d'un des membres du bureau de la Conférence Lysias).